



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment

*Services producteurs* : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) – ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et Insee – Direction des statistiques d'entreprises

**Opportunité** : avis favorable émis le 16 avril 2010 par la Commission Entreprises et stratégies de marché Réunion du Comité du label du 13 septembre 2010 (formation Entreprises)

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine du bâtiment : indices de salaires régionaux des ouvriers du BTP, indices régionaux d'heures travaillées (des ouvriers du bâtiment), indices régionaux d'emploi (des ouvriers du bâtiment), durée hebdomadaire du travail des ouvriers du bâtiment par région, indice des entrées de commandes.

Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture dans le secteur du bâtiment. Leur déclinaison au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux. De plus, l'indice d'activité France entière constitue la base de l'indice de la production industrielle pour le bâtiment élaboré par l'Insee. L'indice des entrées de commandes est également utilisé par l'Insee comme indicateur de court terme exigé par le règlement européen pour le secteur du bâtiment.

La collecte mensuelle est réalisée en France métropolitaine (hors Corse) par le service informatique et statistique de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) auprès d'environ 7 500 entreprises de plus de 10 ouvriers dont l'activité économique principale relève du bâtiment et 300 entreprises de plus de 10 ouvriers des travaux publics.

Les travaux méthodologiques concernant les modifications, ajouts ou suppressions de questions sont examinés en étroite collaboration entre la FFB, le MEEDDM et l'Insee.

Les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi (vers le 15 du mois M + 3). Tous les indices sont diffusés par messagerie, sur le site internet de la FFB et dans des publications de la FFB.

---

Le Comité du label suggère que des travaux méthodologiques soient lancés dans le but de tester différentes méthodes de désaisonnalisation, dans l'optique d'une amélioration éventuelle.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'activité en métropole du bâtiment et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2011 à 2015**

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat